Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260513-DCM2026_045-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-045 - DÉVELOPPEMENT DURABLE – Dispositif de soutien à la destruction des nids de frelons asiatiques

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
29	22	15	pour : contre :	29 0	Abstentions :	0

Date de la convocation : Mardi 5 mai 2026
L'an deux mille vingt-six, le treize mai, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Carole RAMAUX, Jean-Paul LE BIHAN, Catherine PAILLERON-JOANNIC, Gaspard GUCCIARDI, Jocelyne DARDEVET, Didier RETAILLEAU, Paulette LAMBERT, Danièle MAUROUZEL, Eric MAUROUZEL, Luc JEROME, Yvan LE NEVE, Stéphane KEROUAULT, Gaël LACROIX, Mélody LAY, Virginie TOUZARD, Vincent GUYOT, Camille LAMOUR, Gérard LELOUP, Cécilia VENET-LASNIER, Kahina SAADI

Pouvoirs : Michel CROCHET a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Justine WINCKLER DRUMARE a donné pouvoir à Gaspard GUCCIARDI, Simon MARTIN a donné pouvoir à Vincent GUYOT, Loeiza LE GAL a donné pouvoir à Camille LAMOUR, Chantal CHARRERON a donné pouvoir à Kahina SAADI, Eric MAHE a donné pouvoir à Gérard LELOUP, Vincent TANGUY a donné pouvoir à Cécilia VENET-LASNIER

Absence : Michel CROCHET, Justine WINCKLER DRUMARE, Simon MARTIN, Loeiza LE GAL, Chantal CHARRERON, Eric MAHE, Vincent TANGUY

Secrétaire de séance : Jocelyne DARDEVET

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT le caractère invasif du frelon asiatique (Vespa velutina), les risques qu'il représente pour la sécurité des personnes, la biodiversité et l'activité apicole ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de soutenir les actions de destruction des nids sur le territoire communal ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de Surzur d'inscrire ce dispositif dans la durée ;

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260513-DCM2026_045-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE de reconduire le dispositif de soutien financier à la destruction des nids de frelons asiatiques au bénéfice des particuliers, des associations et des agriculteurs ;

FIXE les modalités d'attribution de l'aide comme suit :

Montant de l'aide :

- 50 % du coût de la dépense éligible, dans la limite de 50 € par intervention ;

Barème des plafonds éligibles :

- nids primaires (avril – mai) situés à moins de 5 mètres de hauteur et de diamètre < à 10 cm = 88 € TTC ;
- nids secondaires situés à moins de 8 mètres = 129 € TTC ;
- nids secondaires situés de 8 à 15 mètres = 156 € TTC ;
- nids secondaires situés de 15 à 20 mètres = 198 € TTC ;
- au-delà de 20 mètres de hauteur = 236 € TTC

Pièces à fournir :

- formulaire de demande de subvention ;
- attestation sur l'honneur du référent frelon de la commune ;
- facture acquittée ;
- relevé d'identité bancaire ;

PRÉCISE que ce dispositif est effectif pour l'année 2026 et reconduit annuellement de manière tacite, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

DIT qu'il demeurera applicable jusqu'à modification ou abrogation expresse par une nouvelle délibération du Conseil municipal ;

PRÉCISE que les demandes devront être déposées au plus tard le 31 décembre de l'année en cours de l'intervention ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document et à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération**.**

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260513-DCM2026_045-DE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 18 mai 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 18/05/2026 Qualité : Maire  Noëlle CHENOT	Jocelyne DARDEVET